



Reprise après 18 mois d arrêt maladie

Par **bernigaud jean marc**, le **20/02/2018 à 16:28**

bonjour , et merci pour votre site qui nous aide bien .

suite a une opération ,j ais été arrêté 18mois qui se termine le 31/03/18 . je reprend le 03/04/18 .

Pendant se long arrêt mon entreprise a été repris , le nouveau patron a supprimé mon poste . sur dix personnes , 2 on demissionné suite harcèlement, 1 rupture conventionnel, 2 en arrêt maladie , 2 qui était de leur famille a l essaie virer, dans l entreprise il ya en ce moment 2 pers plus le patron il a une autre entreprise.

Moi , je suis chargé d affaire , je fais des devis , je commande le matériel et engins pour la pose des chantier , que je suis au jour le jour, et la facturation .

Mon patron suite a un entretient en décembre , ma dit votre poste n existe plus , on c est passé de vous , on a pas besoin de vous, on veux plus faire des chantiers comme vous vous occupez. vous avez cas démissionné , on vous licenciera pas.j ais avertie l inspection du travail rien ne bouge .Quels travail equivalent peuvent ils me proposer . Que puis je faire.merci d avance

Par **P.M.**, le **20/02/2018 à 16:43**

Bonjour,

Déjà, même si ce n'est pas exactement le sujet, s'agissant d'un arrêt de plus de 3 mois, vous devriez prendre l'initiative d'une visite de pré-reprise auprès du Médecin du Travail et prévenir l'employeur que vous n'aurez pas de prolongation pour qu'il organise la visite de reprise en le prévenant que vous ne reprendrez pas le travail sans l'avoir passée...

Si votre poste a disparu, l'employeur aurait dû procéder au licenciement économique à mois qu'il ait un reclassement à vous proposer que vous pourriez refuser s'il implique une modification essentielle du contrat de travail...

En tout cas, vous n'avez pas à démissionner...

Par **bernigaud jean marc**, le **06/03/2018 à 10:53**

bonjour et merci pour votre réponse,se site est vraiment utile pour tout le monde .